

SMIVOM DE LA MOUILLONNE RD 820 – Pont de Clêche 31190 MIREMONT

Nombre de Membres – En exercice : 32 Présents : 24 Votants : 27

Date de la Convocation : 21/10/2015

Objet : Délibération n° 15 10 02 / TRAVAUX SUR LA RD 622 – MARCHÉ AVEC L'ENTREPRISE LEFEBVRE

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf octobre, le Comité du Syndicat Mixte de la Mouillonne s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCVA, sous la présidence de M. ZDAN Michel.

Présents : MM. DISSEGNA Patrick (AUTERIVE) - BLANCHOT Dominique (BEAUMONT/LEZE) - BRIOL Patrick (CAUJAC) - GUY David (CINTEGABELLE) - LORRAIN Jean-Luc (GRAZAC) – SZYMANSKI Franck (GREPIAC) – VESELY Guy (LABRUYERE-DORSA) - CAZAJUS Joël (LAGRACE-DIEU) - COUZIER Jean-Jacques (MAURESSAC) - RAMOS J-Louis (MIREMONT) - DUPRAT Serge (PUYDANIEL) - BEZIAT Denis (VENERQUE) – RIVELLA Alain - BLANC Jean-Claude – MAGGIOLO Serge - ZDAN Michel, PASQUET Wilfrid, AZEMA René, SIRABELLA Roger, POURRINET Jacques (CC Vallée de l'Ariège) BAYONI Pascal, ROUANE Jean-Claude, PARACHE Sabine, TISSEIRE Bernard, (C.C. Lèze-Ariège-Garonne)

Excusé et représentés : MM. ASQUIE Jacques (GREPIAC) représenté par M. SZYMANSKI - DEMANGE Serge (LE VERNET) représenté par M. TISSEIRE Bernard – ESTANG Nadia (CCLAG) représentée par BEZIAT Denis

Excusés: MM. PACHER René (AURAGNE) - MARQUIE Serge (AURIBAIL) – LACAMPAGNE Patrick (ESPERCE) – DIDIER Claude, CHENIN Jean (CCVA)

Secrétaire de séance : M. DAVID Guy

Monsieur le Président rappelle la délibération du 28/05/2015 concernant les travaux de réalisation d'un mini giratoire avec la rue des vendanges et la sortie de l'aire de stationnement du cimetière.

Il précise qu'un appel d'offres a été lancé le 5 Aout 2015 sur le BOAMP via la plateforme www.klekoon.com.

La date limite de réception des offres était fixée au 15/09/2015, l'ouverture des plis a eu lieu le 21/09/2015 et le choix s'est effectué le 12/10/2015 à 9h00 après analyse des offres par le bureau d'études.

Sur les 5 entreprises ayant remis leur offres c'est l'offre la mieux disante de l'entreprise LEFEBVRE qui a été retenue pour un montant de 215 473.25 € HT.

Monsieur le Président propose de signer un marché avec cette entreprise.

Il demande au Comité Syndical de se prononcer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte, à l'unanimité des présents la proposition du Président et le mandate pour signer le marché avec l'entreprise LEFEBVRE ainsi que tout document administratif et financier concernant cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jours,
mois et an que dessus

Le Président

Michel ZDAN